

DIVISION DE LA GESTION
DES ENSEIGNANTS

DGE/FB/DF/CV//2007-2008 N° 29

Affaire suivie par :
Chrystel VERGNAUD
01 30 83 43 50

DGE.4

☎ : 01.30.83.43.86 ☎ : 01.30.83.46.89

DGE.5

☎ : 01 30 83.52.30 ☎ : 01.30.83.52.90

DGE.6

☎ : 01.30.83.43.51 ☎ : 01.30.83.46.84

DGE.7

☎ : 01.30.83.52.31 ☎ : 01.30.83.52.90

DGE.8

☎ : 01.30.83.43.51 ☎ : 01.30.83.50.08

Diffusion :

Pour attribution : A Pour information : I

| | | | |
|--------------|------------------------------|---|---------------------------------|
| I | IA | A | Ets Privés |
| I | Inspections | A | Universités |
| | CT - CM | | IUT |
| | Chefs Div. | A | Gds étab. Sup. |
| | Chefs Serv. | A | IUFM |
| A | LYC | | CROUS |
| A | CLG | I | CRDP |
| A | LP | | DRONISEP |
| A | EREA/ERDP | I | DRJS |
| | CIO | I | SIEC |
| | APE (ass. Parents élèves) | I | Représentants des personnels |
| Autre : CNED | | | |

Nature du document :

- nouveau
 modifié
 reconduit

Calendrier :

Saisie des candidatures

Du 10 au 25 janvier 2008

Le présent document comporte :

Circulaire 1 2 p
Annexes 3 4 p
Total 6 p

Versailles, le 8 janvier 2008

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE VERSAILLES
CHANCELIER DES UNIVERSITES

A

MESDAMES ET MESSIEURS LES

- PRESIDENTS DES UNIVERSITES
- DIRECTEURS DES GRANDS ETABLISSEMENTS
- CHEFS D'ETABLISSEMENT

Pour attribution

MESDAMES ET MESSIEURS LES INSPECTEURS D'ACADEMIE

DIRECTEURS DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION
NATIONALE

- **OBJET :** Recrutement par liste d'aptitude pour l'accès au corps des certifiés et des professeurs d'éducation physique et sportive ; Recrutement par liste d'aptitude relative à l'intégration des adjoints d'enseignement, des chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive dans le corps des certifiés, professeurs d'éducation physique et sportive, professeurs de lycée professionnel et conseillers principaux d'éducation.

Ref : BOEN n° 46 du 20 décembre 2007

Je vous informe des modalités de recrutement par liste d'aptitude dans les corps cités en objet :

➤ Calendrier

Il appartient aux enseignants remplissant les conditions requises (rappelées en annexe) de se porter volontairement candidat par Internet sur le site SIAP à l'adresse suivante :

<http://www.education.gouv.fr/siap>

du 10 au 25 janvier 2008

➤ Modalités

Les accusés de réception des candidatures seront envoyés aux intéressé(e)s par courrier électronique à l'adresse de l'établissement et devront être impérativement retournés **par vos soins** à la DGE au plus tard le

1er février 2008 délai de rigueur

Attention : les PEGC en poste à l'étranger ou dans les T.O.M. devront télécharger sur SIAP le dossier de candidature. Ils transmettront leur dossier papier dans les mêmes conditions et délais au Rectorat.

Les accusés de réception signés des intéressés devront être accompagnés :

- de toutes les pièces justificatives, notamment des diplômes
- de la fiche d'appréciation du candidat à la liste d'aptitude de certifiés et d'EPS (annexe 2) pour laquelle vous émettrez une évaluation pondérée de 1 à 10 selon la manière de servir quand le candidat exerce :
 - soit en ZEP (cadre 1)
 - soit des fonctions spécifiques en ou hors établissement (cadre 2)

Ces accusés de réception devront être revêtus de votre avis **circonstancié**.

Je vous demande de remettre aux candidats un double du dossier portant votre avis afin de leur permettre d'appréhender en toute transparence la proposition que vous émettrez.

Vous voudrez bien porter ces informations à la connaissance des personnels concernés et les faire émarger.

Pour le Recteur et par délégation
Le Secrétaire Général d'Académie



Alain PLAUD